

Sur [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) ▶ Alerte à l'alimentation en outre-mer ▶ Comment reconnaître fleurs et plantes ?

# Comment la « morale laïque » pourrait être enseignée

► La mission chargée de plancher sur la « morale laïque » à l'école remettra courant avril ses conclusions au ministre de l'éducation, Vincent Peillon.  
► Au fil des auditions, un consensus s'est dégagé en faveur d'un enseignement conçu de façon transversale, et qui ne constituerait donc pas une discipline à part entière.  
► Les trois membres de la mission insistent sur la nécessité de mieux former les enseignants aux enjeux de la laïcité.

Viscéralement attaché à l'héritage de la III<sup>e</sup> République, Vincent Peillon avait, à la rentrée dernière, frappé les esprits et suscité de vifs débats en annonçant que la « morale laïque » serait enseignée dans les salles de classe, du primaire au lycée, dès septembre 2014. « *Il faut assumer que l'école exerce un pouvoir spirituel sur la société* », faisait-il valoir. Dans la foulée, le ministre avait demandé à trois experts de plancher sur le sujet. Ce qu'ont donc fait, des mois durant, la philosophe Laurence Loeffel, professeur de sciences de l'éducation à l'université Lille 3, le conseiller d'État Rémy Schwartz, professeur associé à l'université Paris 1, et Alain Bergounioux, inspecteur général de l'éducation nationale et professeur associé à Sciences-Po Paris.

Tous trois ont auditionné de nombreuses personnalités : représentants d'associations de parents d'élèves, de syndicats enseignants, responsables de l'enseignement catholique, anciens ministres de l'éducation tels que Luc Ferry, Xavier Darcos, Luc Chatel, etc. Après avoir remis un pré-rapport à Vincent Peillon, ils présenteront courant avril leurs conclusions définitives.

**La mission penche pour un « enseignement laïque de la morale », selon la formulation de Jules Ferry.**

Priés de dresser un état des lieux, les membres de cette mission ont, selon nos sources, constaté des pratiques « *disparates* ». À ce jour, les efforts portent plutôt sur l'instruction civique, notamment la connaissance des institutions. Mais il n'existe pas à proprement parler d'enseignement moral qui affirmerait des valeurs et une éthique. À l'évidence, la circulaire de 2011 sur l'instruction morale à l'école primaire n'a guère porté ses fruits. Elle misait notamment sur le recours à la « *maxime morale* », qualifiée de « *support privilégié de la démarche pédagogique* ». De l'avis d'un membre de la mission, cet outil « *ne fonctionne pas* ». Il relève au

contraire de « *la mythification d'un passé qui n'a pas existé* ».

Aujourd'hui, poursuit notre interlocuteur, « *sur fond d'individualisme et de relativisme des valeurs* », beaucoup d'enseignants préfèrent ne pas s'aventurer sur le terrain de la morale « *de peur de discriminer ou de stigmatiser* », et ce d'autant qu'ils ne se sentent pas toujours soutenus par leur hiérarchie. D'où la nécessité de mieux former les professeurs à la laïcité, de leur rappeler qu'il existe un socle de valeurs républicaines (« *liberté, égalité, fraternité, solidarité, respect de la dignité humaine, rejet du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations sexistes, etc.* ») et qu'ils ont à la fois « *le droit et le devoir* » de le transmettre.

La mission a permis de dégager un large consensus, y compris parmi les syndicalistes enseignants, quant à l'urgence d'élaborer une morale commune favorisant le vivre-ensemble, en réaction à l'émergence de comportements communautaires dans les établissements et, bien plus encore, au « *délitement des valeurs* », symbolisé par la difficulté que rencontrent parfois les enseignants quand ils abordent certains sujets, comme la Shoah. Mais, plutôt que de préconiser « *l'enseignement d'une morale laïque* » – qui pourrait suggérer une approche « *laïcarde* », dans la lignée de Ferdinand Buisson, l'un des maîtres à penser de Vincent Peillon –, la mission penche pour un « *enseignement laïque de la morale* », selon la formulation de Jules Ferry (1). « *Il ne s'agit pas de promouvoir une religion républicaine* », confie l'un des auteurs du rapport.

La mission ne recommandera pas de faire de cet enseignement une matière à part, qui donnerait lieu à une évaluation des élèves. Elle suggère de le concevoir sur un mode « *transversal* ». Pourraient être plus particulièrement concernés, dans le secondaire, les professeurs de français (qui peuvent partir de grands textes pour débattre de questions morales), d'histoire-géographie et éducation civique, de philosophie, de sciences de la vie et de la terre (même s'il ne s'agit pas de se prononcer sur la sexualité), ainsi que d'éducation physique et sportive (qui peuvent travailler avec pertinence sur la notion de règles).

La mission n'entend pas entrer dans le détail, avec des préconisations pratiques telles qu'un meilleur encadrement de l'usage des téléphones ou des règles vestimentaires plus strictes. Elle mettra en revanche l'accent sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des enseignants dans cette entreprise de « *réarmement moral* », en prenant appui sur le projet d'établissement.

BERNARD GORCE et DENIS PEIRON

(1) Lire les pages Forum & débats dans *La Croix* du 22 mars.



Les professeurs d'éducation physique et sportive, notamment, pourraient travailler avec pertinence sur la notion de règles.

## Les députés UMP déposeront une proposition de loi sur la laïcité

Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Christian Jacob, a annoncé hier une proposition de loi du groupe sur la laïcité. Alors que les socialistes hésitent (le premier secrétaire du PS, Harlem Désir, s'est prononcé pour une nouvelle loi), l'UMP veut ainsi vite se positionner en faveur d'un encadrement plus strict du port des signes religieux, après la décision de la Cour de cassation, la semaine dernière, de

donner raison à une puéricultrice voilée de la crèche Baby-Loup. C'est Christian Jacob lui-même qui présentera dans les jours à venir le texte cosigné par Jean-François Copé, président de l'UMP, et Éric Ciotti, député des Alpes-Maritimes. Un groupe de travail doit encore préciser s'il s'agit d'interdire des signes religieux dans toutes les entreprises privées ou seulement dans le secteur de la petite enfance.